

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

Séance du : 16 décembre 2014

Convocation du : 3 décembre 2014

**Objet : FINANCES**

**Budget Développement Economique : suppression du budget annexe et intégration dans le budget principal.**

L'an deux mille quatorze, le seize décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président.

Secrétaire de séance : M. Moreau

**Etaient présents** : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Thomas, M. Ricou-Charles, G. Lesbros, M. Mesclé, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, JF Contoz, R. Moreau, F. Darini, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, C. Baillet, M. Ventre, JP Artigues,, F. Gatounes, B. Saudemont, J. Revoux, G.Jullien.

**Excusés** : C. Marseille, M. Gaignaire, A.Chevallier remplacé par G.Jullien

Le Président, Jean-Marie Bernard, rappelle aux délégués de la Communauté de Communes que le service économique est, à ce jour, géré dans un budget annexe nommé budget Développement Economique, et que celui-ci est soumis à la TVA.

Les élus souhaiteraient que ce service soit intégré dans le budget principal.

De ce fait il est demandé aux délégués de délibérer sur :

- la suppression du budget annexe Développement Economique
  - le transfert de ce budget au budget principal : transfert de l'ensemble de l'actif et passif
  - l'application de la TVA sur ce service ;
- (pour faciliter la tenue de ce service, un code spécial et une série spécifique de bordereaux seront créés).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20141216-De125-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2014

Publication : 19/12/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

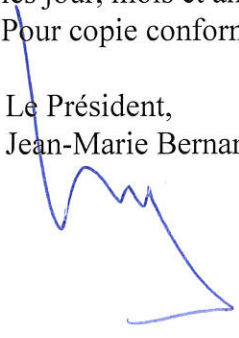


Après avoir échangé leur point de vue, les conseillers communautaires à la majorité décide la suppression du budget annexe Développement Economique, le transfert de ce budget au budget principal ; le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif ; l'application de la TVA sur ce service.

votants : 29	pour : 25	abstention : 2	contre : 2
--------------	-----------	----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à Veynes  
les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
Jean-Marie Bernard



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20141216-De125-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2014

Publication : 19/12/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

